



**Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/POPS/INC.7/2  
22 avril 2003

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL  
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL  
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE  
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES A  
CERTAINS POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS

Septième session

Genève, 14-18 juillet 2003

Point 4 de l'ordre du jour provisoire \*

**Activités du secrétariat et examen de la situation relative aux ressources extrabudgétaires**

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET\*\***

Note du secrétariat

Introduction

1. La Conférence de plénipotentiaire relative à la Convention de Stockholm invitait le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à convoquer, durant la période qui s'écoulera entre la date à laquelle la Convention sera ouverte à la signature et la date d'ouverture de la première réunion de la Conférence des Parties, autant de sessions supplémentaires du Comité de négociation intergouvernemental qu'il sera nécessaire pour surveiller l'application, pendant la période transitoire, des mesures internationales visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP) qui relèvent de la Convention, et à préparer et desservir la Conférence des Parties jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire au cours duquel se tiendra la première réunion de la Conférence des Parties (le texte de la résolution figure à l'annexe I du rapport de la Conférence (UNEP/POPS/CONF/4)).

---

\* UNEP/POPS/INC.7/1.

\*\* Conférence de plénipotentiaires relative à la Convention de Stockholm, paragraphes 3 et 12 de la résolution 1; Paragraphes 38 à 52 et annexe VI du document UNEP/POPS/INC.6/22.

2. Au paragraphe 12 de cette même résolution, la Conférence des Parties prie le Directeur exécutif du PNUE de fournir, pendant la période transitoire, des services de secrétariat pour l'exécution des activités provisoires.

3. Conformément au mandat ci-dessus, la sixième session du Comité de négociation intergouvernemental, qui a eu lieu du 17 au 21 juin 2002, a été préparée et organisée avec l'appui du PNUE qui en a assuré les services de secrétariat et le suivi. S'agissant du programme de travail et du budget du secrétariat, comme cela est indiqué aux paragraphes 49 à 51 et à l'annexe VI du rapport de la session (UNEP/POPS/INC.6/22), le Comité :

a) A décidé de prendre note du budget pour 2003, étant entendu que le budget pour 2004 serait donné à titre indicatif uniquement et serait examiné en détail par le Comité à sa septième session;

b) A décidé d'établir à sa septième session un groupe chargé du budget qui serait en mesure d'examiner les incidences budgétaires éventuelles des décisions du Comité et de faire rapport à ce sujet;

c) A prié le Secrétaire exécutif de demander au Directeur exécutif du PNUE d'étudier la possibilité d'annuler, en partie ou intégralement, la dette du secrétariat vis-à-vis de la réserve du Fonds pour l'environnement du PNUE, d'un montant de 818 241 dollars, résultant de l'organisation des cinq premières sessions du Comité et des services de secrétariat assurés à cet effet;

d) A demandé qu'il soit procédé à l'examen de la possibilité de réduire le montant des frais généraux à verser au PNUE, soit 13 % du budget, ou bien de demander au PNUE de mettre à disposition un fonctionnaire des finances au titre de cette allocation.

4. Donnant suite aux demandes du Comité figurant aux alinéas c) et d) du paragraphe 3 ci-dessus, en juillet 2002, le Secrétaire exécutif a adressé une lettre au Directeur exécutif du PNUE le priant d'envisager la possibilité d'annuler tout ou partie de la dette vis-à-vis de la réserve du Fonds pour l'environnement du PNUE ou de réduire le montant des frais généraux à verser au PNUE, qui représentent 13 % du budget, ou encore de mettre à disposition un fonctionnaire de finances au titre de cette allocation.

5. En septembre 2003, il a été possible de disposer de fonds provenant des intérêts produits par le Fonds d'affectation spéciale pour les POP qui ont servi à rembourser le montant total de la dette vis-à-vis de la réserve du Fonds pour l'environnement du PNUE, soit 818 241 dollars.

6. En février 2003, le Conseil d'administration du PNUE a adopté la décision 22/4 II, par laquelle il autorisait le secrétariat du PNUE à continuer de faire office de secrétariat provisoire de la Convention de Stockholm, comme l'avait demandé la Conférence de plénipotentiaires.

7. Conformément à ce qui précède, la présente note du secrétariat donne des informations sur :

a) Les recettes et dépenses en 2002;

b) Les ressources et dépenses inscrites au budget pour 2003 dont le Comité a pris note à sa sixième session;

c) Le projet de programme de travail et de budget pour 2004;

d) Le plan de travail et le budget indicatifs pour 2005.

## I. RECETTES ET DEPENSES EN 2002

8. En 2002, le PNUE a continué de faire office de secrétariat du Comité et a assumé d'autres activités provisoires comme le demandait la Conférence de plénipotentiaires. Cela a consisté à préparer la sixième session du Comité et à en assurer le déroulement, à établir la version finale du rapport de la session, à prendre les premières mesures tendant à la mise en œuvre des activités entre les sessions du Comité, y compris les travaux découlant des 19 décisions qu'il a prises, à préparer un atelier sur la responsabilité et le dédommagement et à en assurer le déroulement avec le Gouvernement du pays hôte, à savoir l'Autriche, à assurer une assistance et à fournir des informations aux pays en développement et aux pays à économie en transition, et notamment à les aider à consolider leurs centres de coordination, et à planifier et préparer la septième session du Comité.

9. On trouvera à l'annexe II de la présente note un récapitulatif des recettes et dépenses en 2002 correspondant à ces activités. A l'annexe I figurent des renseignements sur la dotation en personnel du secrétariat ventilée par catégorie et niveau.

## II. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2003

### A. Programme de travail

10. A la partie B de l'annexe VI du document UNEP/POPS/INC.6/22 figure une ventilation du budget par domaine d'activité; le programme de travail du secrétariat pour 2003 comporte les activités suivantes :

- a) Assurer un fonctionnement efficace du Comité de négociation intergouvernemental, notamment :
  - i) En préparant et en convoquant les sessions futures du Comité et les réunions de tout organe subsidiaire qu'il peut établir, notamment en fournissant un appui et des analyses dans les domaines juridiques, politique et technique portant sur tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des polluants organiques persistants et en effectuant tout travail intersessions demandé par le Comité;
  - ii) En élaborant des projets de modèles de rapports conformément aux obligations énoncées par la Convention;
  - iii) En collectant, en compilant et en produisant des données utiles à la première réunion de la Conférence des Parties, y compris les informations nécessaires à l'étude de la persistance de la nécessité de recourir au DDT pour lutter contre les vecteurs de maladies, évaluer l'efficacité de la Convention et continuer à compiler une liste de référence des mesures à prendre pour contrôler les polluants organiques persistants;
  - iv) En apportant un appui sur les questions de financement des activités du mécanisme financier provisoire de la Convention, en élaborant des instructions à l'intention du mécanisme financier établi en vertu de la Convention, des décisions sur la structure institutionnelle de ce mécanisme et un processus permettant son évaluation, et en recueillant des informations auprès d'institutions de financement compétentes sur les méthodes qui leur permettraient d'appuyer l'application de la Convention

- b) Entreprendre des activités pour aider les pays à appliquer la Convention, notamment :
  - i) En appuyant l'élaboration d'instructions ou de directives sur la manière d'estimer les rejets de POP produits non intentionnellement et sur les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles pour réduire ou éliminer les rejets de ces polluants par de nouvelles sources et les sources habituelles;
  - ii) En appuyant les correspondants nationaux pour la Convention;
  - iii) En effectuant une étude de faisabilité et des études de cas comme cela est demandé par le Comité;
  - iv) En appuyant les activités de formation et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement et à économie en transition dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place ou renforcer les capacités aux fins d'application de la Convention;
- c) Assurer le fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations sur les POP en veillant à maintenir en état le mécanisme d'échange dont le service des substances chimiques du PNUE assure actuellement le fonctionnement;
- d) Elaborer les modalités de fonctionnement du réseau d'aide au renforcement des capacités en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- e) Entreprendre d'autres activités nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Comité dans des domaines tels que la coordination avec les secrétariat d'autres organes internationaux compétents, y compris pour l'élaboration de directives en vue de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de POP, et d'autres activités qui pourraient découler du travail provisoire entrepris ou à entreprendre en vertu de la Convention de Stockholm.

11. Pour que le secrétariat provisoire puisse s'acquitter de ses responsabilités, telles qu'indiquées ci-dessus, il lui faudra disposer de ressources pour financer :

- a) Les dépenses de personnel, notamment les dépenses afférentes aux personnels du secrétariat ayant rang d'administrateurs ou appartenant à la catégorie des services généraux, la rémunération des consultants, l'appui administratif et les frais de voyage du personnel en mission;
- b) Les services contractuels;
- c) Les coûts des réunions, y compris les services de conférence, les frais de voyage des participants et d'autres dépenses afférentes au déroulement des réunions et ateliers;
- d) Les dépenses afférentes aux locaux et aux matériels, notamment les dépenses afférentes au matériel informatique et aux logiciels, au matériel et fournitures de bureaux, ainsi que la location des locaux à usage de bureaux et leur entretien;
- e) Les dépenses de fonctionnement et les frais divers, notamment les dépenses afférentes au fonctionnement et à l'entretien des matériels (tels que les photocopieuses), à la publication et à l'impression des documents, aux communications (téléphone et télécopie par exemple), et les frais de poste et de colisage.

## B. Budget

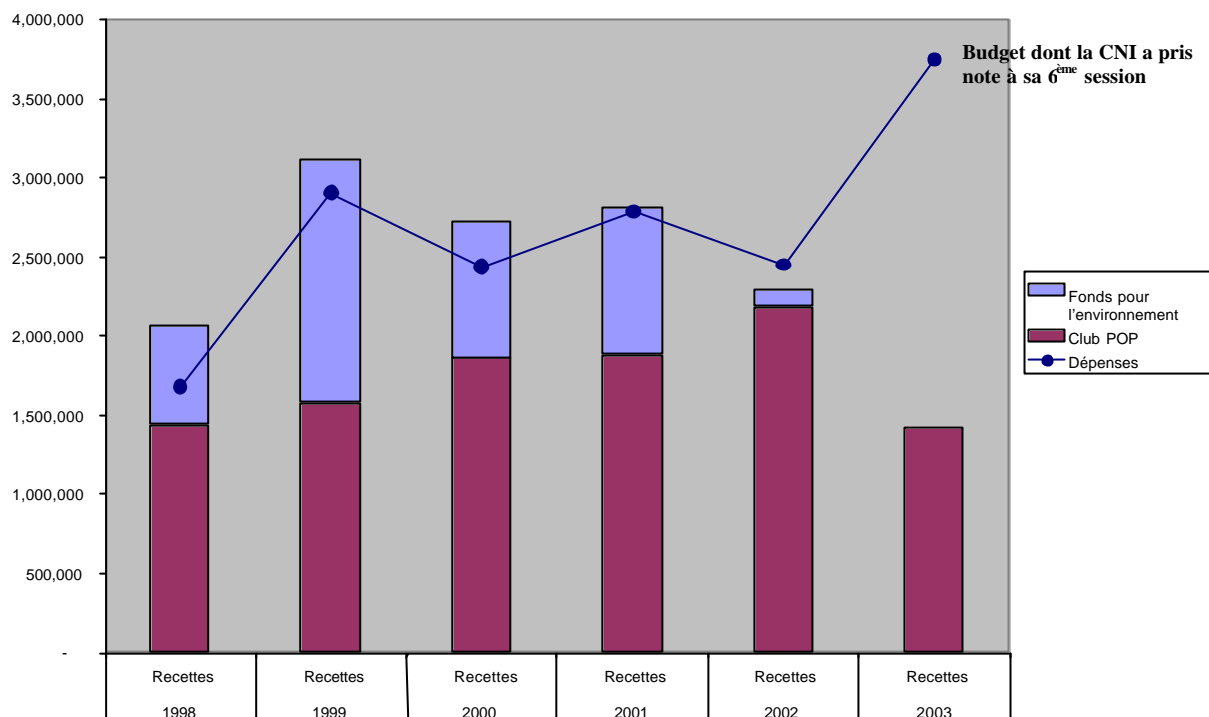
12. Le montant du budget pour 2003 dont le Comité a pris note à sa sixième session s'élève à 3 743 696 dollars. La ventilation du personnel du secrétariat inscrit au budget pour la période considérée, par catégorie et niveau, figure à l'annexe I à la présente note. Au 1<sup>er</sup> avril 2003 les fonds disponibles pour mettre en œuvre les activités inscrites au budget s'élevaient à 1 418 745 dollars. A l'annexe III de la présente note figure un résumé du budget ainsi que de la situation financière actuelle.

13. Le secrétariat n'a pas été en mesure d'appliquer nombre de décisions prises par le Comité à sa sixième session car les fonds dont il disposait étaient inférieurs aux montants prévus par le budget. La priorité a été accordée à la préparation et à la tenue de la septième session du Comité et de la première session du Groupe d'experts sur les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles. D'autres activités prévues au budget ont dû être amputées ou abandonnées. L'étude de faisabilité et les études de cas sur les centres régionaux et sous-régionaux d'assistance technique et de transfert de technologies demandées dans les décisions INC-6/9 et INC-6/10 ont dû être reportées. Si à la fin de juillet 2003 des fonds additionnels n'étaient pas reçus ou annoncés, il pourrait être nécessaire de réaffecter une partie du personnel du secrétariat, du moins temporairement, à d'autres projets du PNUE déjà financés, et aucun autre nouveau personnel ne pourrait être engagé.

14. La deuxième réunion du Groupe d'experts sur les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles, prévue provisoirement pour décembre 2003, n'est pas inscrite au présent budget.

15. La figure 1 donne un aperçu des recettes et dépenses du secrétariat du Comité entre 1998 et 2002 ainsi que de la situation financière au 1<sup>er</sup> avril 2003.

Figure 1 – Ressources et dépenses afférentes aux activités du secrétariat, 1998-2003(1er avril) en dollars



### III. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR 2004 ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET INDICATIFS POUR 2005

#### A. Programme de travail

16. A la partie B de l'annexe VI du document UNEP/POPS/INC.6/22 figure une ventilation du budget indicatif par domaine d'activité; conformément à ce budget, le programme de travail du secrétariat pour 2004 comporte les activités suivantes :

- a) Assurer un fonctionnement efficace de la Conférence des Parties, notamment :
  - i) En préparant et en convoquant les sessions futures de la Conférence des Parties<sup>1</sup> et les réunions de tout organe subsidiaire qu'il peut établir, notamment en fournissant un appui et des analyses dans les domaines juridique, politique et technique portant sur tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des polluants organiques persistants et en effectuant tout travail intersessions demandé par la Conférence des Parties ou le Comité avant la première session de la Conférence des Parties;

<sup>1</sup> Qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2005.

- ii) En élaborant des projets de modèles de rapports conformément aux obligations énoncées par la Convention aux fins d'adoption par la Conférence des Parties;
  - iii) En collectant, en compilant et en produisant des données utiles à la première réunion de la Conférence des Parties, y compris les informations nécessaires à l'étude de la persistance de la nécessité de recourir au DDT pour lutter contre les vecteurs de maladies, évaluer l'efficacité de la Convention et continuer à compiler une liste de référence des mesures à prendre pour contrôler les polluants organiques persistants;
  - iv) En apportant un appui sur les questions de financement des activités du mécanisme financier provisoire de la Convention, en élaborant des instructions à l'intention du mécanisme financier établi en vertu de la Convention, des décisions sur la structure institutionnelle de ce mécanisme et un processus permettant son évaluation, et en recueillant des informations auprès d'institutions de financement compétentes sur les méthodes qui leur permettraient d'appuyer l'application de la Convention
- b) Entreprendre des activités pour aider les pays à appliquer la Convention, notamment :
- i) En appuyant l'élaboration d'instructions ou de directives sur la manière d'estimer les rejets de POP produits non intentionnellement et sur les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles pour réduire ou éliminer les rejets de ces polluants par de nouvelles sources et les sources habituelles;
  - ii) En appuyant les correspondants nationaux pour la Convention;
  - iii) En effectuant les études demandées par la Conférence des Parties ou le Comité avant la première session de la Conférence des Parties ;
  - iv) En appuyant les activités de formation et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement et à économie en transition dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place ou renforcer les capacités aux fins d'application de la Convention; et
  - v) Elaborer les modalités de fonctionnement du réseau d'aide au renforcement des capacités en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- c) Assurer le fonctionnement du mécanisme d'échange d'informations sur les POP en veillant à maintenir son fonctionnement au niveau déterminé par le Comité ou la Conférence des Parties;
- d) Entreprendre d'autres activités nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et du Comité dans des domaines tels que la coordination avec les secrétariat d'autres organes internationaux compétents, y compris pour l'élaboration de directives en vue de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de POP, et d'autres activités qui pourraient découler du travail provisoire entrepris ou à entreprendre en vertu de la Convention de Stockholm.

17. Aucune session du Comité n'est prévue en 2004. La première session de la Conférence des Parties devrait avoir lieu au cours du premier semestre de 2005. En attendant cette réunion, le secrétariat poursuivra les activités exposées au paragraphe 16 plus haut.

## B. Budget

18. Pour financer les activités prévues au titre du programme de travail pour 2004 susmentionné, un budget d'un montant de 2 618 986 dollars a été retenu comme cela est indiqué à l'annexe IV à la présente note. A l'annexe I on a indiqué le personnel du secrétariat prévu pour cette période que l'on a ventilé par catégorie et niveau.

19. Il est proposé, à titre indicatif, un budget d'un montant de 4 329 250 dollars pour les activités prévues au programme de travail pour 2005, comme cela est indiqué à l'annexe V à la présente note. Le personnel dont pourrait disposer le secrétariat durant cette période est ventilé par catégorie et niveau à l'annexe I.

## C. Priorités

20. Dans le cadre du budget proposé plus haut, le secrétariat propose de retenir les priorités suivantes :

- a) Première priorité : veiller à assurer efficacement la préparation de la Conférence des Parties et des réunions des organes subsidiaires qu'elle pourrait établir;
- b) Deuxième priorité : veiller à la préparation et à la tenue effective des réunions de tout organe subsidiaire établi par le Comité pour mener à bien les travaux qu'examinera la Conférence des Parties à sa première session, y compris les réunions du Groupe d'experts sur les meilleures techniques et pratiques environnementales disponibles;
- c) Troisième priorité : veiller au fonctionnement et au développement du centre d'échange afin que les informations sur les POP répondent le mieux possible aux besoins des Parties et d'autres utilisateurs prioritaires;
- d) Quatrième priorité : appuyer les activités visant à aider les pays à mettre en œuvre la Convention, y compris la conception et la mise en place d'un réseau d'aide au renforcement des capacités;
- e) Cinquième priorité : entreprendre toute autre activité prévue au programme de travail susmentionné, y compris la coordination avec d'autres organes compétents.

## IV. MESURES QUE POURRAIT PRENDRE LE COMITE

21. Le Comité pourrait souhaiter prendre acte des informations figurant dans la présente note et envisager :

- a) De faire des observations ou des recommandations sur le programme de travail du secrétariat provisoire correspondant à la durée de 2003 restant à courir;
- b) D'approuver, en y apportant éventuellement des modifications, la présentation des données figurant à l'annexe II;
- c) De prendre note ou d'approuver le projet de programme de travail et de budget pour 2004 et le budget indicatif pour 2005;
- d) De faire des recommandations sur la méthode à utiliser pour mobiliser les fonds nécessaires pour financer le budget de 2004.

22. Le Comité pourrait souhaiter créer un groupe chargé du budget en vue de lui faciliter cette tâche.



## Annexe I

## PERSONNEL DU PROGRAMME : 2002-2005

Tableau 1 : Personnel du programme

Catégories et niveau du personnel		2002 effectif	2003 budgetisé	2003 effectif	2004 budget <sup>1</sup>	2005 budget <sup>2</sup>
A.	Catégorie des administrateurs					
	D-1	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
	P-5	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
	P-4	1.95	3.50	1.00	3.00	3.50
	P-3	0.50	2.00 <sup>3</sup>	0.50	3.50 <sup>3</sup>	4.50 <sup>3</sup>
	P-2	0.00	1.00	1.00	1.00	1.00
	<b>Total partiel</b>	5.45	9.50	5.50	10.00	11.00
B.	Catégorie des services généraux	3.25	6.00	3.25	6.00	7.00
	<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>8.70</b>	<b>15.50</b>	<b>8.75</b>	<b>16.50</b>	<b>17.50</b>

---

<sup>1</sup> Projet de budget.

<sup>2</sup> Budget indicatif.

<sup>3</sup> On suppose qu'un poste d'administrateur du fonds serait financé par prélèvement sur la portion correspondant aux frais généraux.

## Annexe II

## DEPENSES ET RECETTES : 2002

Tableau 2 a) : Dépenses par objet  
(dollars E.-U.)

			Années- travail	Total 2002
<b>10 Personnel du projet</b>				
1100	No.	Titre		
	1101	Secrétaire exécutif (D-1)	0,50	89 793
	1102	Adjoint (D-1)	0,50	104 703
	1103	Coordonateur exécutif (L-5)	1,00	148 807
	1104	Technicien supérieur (L-5)	0,50	80 316
	1105	Technicien supérieur (P-5)	0,50	85 839
	1106	Administrateur chargé des politiques (P4)	1,00	94 221
	1107	Technicien (P4)	0,30	33 735
	1108	Technicien (P4)	0,20	23 083
	1109	Technicien (P3)	0,25	29 610
	1110	Technicien (P3)	0,25	26 324
	1111	Administrateur auxiliaire (P2)	0,10	1 695
	1199	Total	5,10	718 124
<b>1200 Consultants</b>				
	No.	Titre		
	1201	Projet concernant les PCB	1	36 137
	1202	Directives concernant les Plans nationaux de mise en œuvre		20 000
	1299	Total		56 137
<b>1300 Appui administratif</b>				
	No.	Agent des services généraux		
	1301	Fonctionnaire du budget (G-7)	0,25	22 513
	1302	Assistant juridique (G-5)	0,25	17 143
	1302	Assistant administratif (G-5)	0,20	17 237
	1303	Assistant chargé d'Internet/des ordinateurs (G-4)	0,50	29 246
	1304	Secrétaire (G-5)	0,25	19 714
	1305	Secrétaire (G-4)	0,25	13 019
	1306	Secrétaire (G-5)	1,00	78 857
	1307	Secrétaire (G-4)	0,25	18 939
	1310	Postes de personnel temporaire	0,30	13 757
<b>Services des conférences</b>				
	1321	6ème session du CNI		398 674
	1399	Total	3,00	629 098
<b>1600 Voyages en mission</b>				
	No.	Titre		
	1601	Personnel envoyé en mission		33 020
	1699	Total		33 020
1999	Total de l'élément			1 436 379

**20 Sous-traitance**

2100	No.	<b>Sous-traitance (organismes coopérants)</b>	
		Sans objet	
	2199	Total	
2200	No.	<b>Sous-traitance (organisations d'appui)</b>	
		Sans objet	
	2299	Total	
2300	No.	<b>Sous-traitance (à des fins commerciales)</b>	
	2301	Liste cadre	20 000
	2302	Dépenses afférentes à la 6ème session du CNI	20 000
	2399	Total	40 000
2999	Total de l'élément		48 295

**30 Formation**

3300	No.	<b>Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des participants</b>	
	3301	6ème session du CNI	397 028
	3399	Total	397 028
3999	Total de l'élément		397 028

**40 Matériel et locaux**

4100	No.	<b>Matériel consommable</b>	
	4101	Matériel de bureau : matériel et logiciels	8 295
	4199	Total	8 295
4200	No.	<b>Matériel non consommable</b>	
	4201	Matériel de bureau : papier, cartouches d'encre, disquettes, CD-ROM	13 938
	4299	Total	13 938
4300	No.	<b>Location de locaux</b>	
	4301	Locaux à usage de bureaux, frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau	20 750
	4399	Total	20 750
4999	Total de l'élément		42 984

**50 Dépenses accessoires**

5100	No.	<b>Fonctionnement et entretien du matériel</b>	
	5101	Entretien du matériel de bureau	10 428
	5199	Total	10 428
5200	No.	<b>Frais d'établissement des rapports</b>	
	5201	Frais d'impression	20 112
	5299	Total	20 112

5300	No.	<b>Dépenses accessoires</b>	
	5301	Communications	25 079
	5399	<b>Total</b>	<b>25 079</b>
5400	No.	<b>Frais de représentation</b>	
	5401	6ème réunion du CNI : réunions d'information, dépenses connexes	1 962
	5499	<b>Total</b>	<b>1 962</b>
5999	Total de l'élément		57 581
<b>99</b>	<b>Coût total direct du projet</b>		<b>1 982 267</b>
	Frais administratif (13 %)		257 695
	<b>Coût total</b>		<b>2 239 961</b>

Tableau 2 b) : Total des dépenses et recettes  
(en dollars E.-U.)

<b>Dépenses</b>		
	Dépenses totales du programme	1 982 267
	Frais généraux	257 695
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>2 239 961</b>
<b>Recettes</b>		
	Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Club des POP	1 471 377
	Contribution du Fonds pour l'environnement du PNUE	534 087
	Autres contributions	209 264
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 214 728</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>-25 233</b>

Annexe III

## BUDGET ET RECETTES POUR 2003

Tableau 3 a) : Budget pour 2003 par objet de dépenses  
(en dollars E.-U.)

<b>OBJET DE DEPENSES</b>	
Personnel	1 475 043
Consultants	395 000
Voyages en mission	90 000
Services contractuels	48 000
Services des conférences	440 000
Frais de voyage des participants	310 000
Autres dépenses pour les réunions	350 000
Locaux et matériel	95 827
Publications, communications et autres dépenses accessoires	109 135
<b>TOTAL DES DEPENSES DU PROGRAMME</b>	<b>3 313 025</b>
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>430 691</b>
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 743 696</b>

Tableau 3 b) : Montant total du budget et des recettes au 1er avril 2003  
(en dollars E.-U.)

<b>Montant total du budget</b>	<b>3 743 696</b>
<b>Recettes</b>	
Contributions au Fonds d'affectation spéciale du Club des POP	1 418 745
Contribution du Fonds pour l'environnement du PNUE	A déterminer
Autres contributions	0
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 418 745</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-2 324 951</b>

Annexe IVPROJET DE BUDGET POUR 2004  
(en dollars E.-U.)

<b>Objets de dépenses</b>	
Personnel	1 738 800
Consultants	92 500
Voyages en mission	100 000
Services contractuels	62 000
Services des conférences	60 000
Frais de voyage des participants	70 000
Locaux et matériel	86 197
Dépenses accessoires	108 190
Montant total des dépenses du programme	2 317 687
Frais généraux (13%)	301 299
<b>TOTAL</b>	<b>2 618 986</b>

Annexe VBUDGET INDICATIF POUR 2005  
(en dollars E.-U.)

Objets de dépenses	
Personnel	1 977 841
Consultants	146 000
Voyages en mission	100 000
Services contractuels	62 000
Services des conférences	675 000
Frais de voyage des participants	675 000
Locaux et matériel	85 000
Dépenses accessoires	110 354
Montant total des dépenses du programme	3 831 195
Frais généraux (13%)	498 055
<b>TOTAL</b>	<b>4 329 250</b>

-----